

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
En s'abonnant...
A SAUMUR...
Chez tous les Libraires...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

En s'abonnant:

A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1878.

Chronique générale.

CIRCULAIRE

DU COMITÉ SÉNATORIAL DES DROITES.

Paris, 40 septembre 1878.

Monsieur,

Les intérêts engagés dans la prochaine
lutte électorale pour le renouvellement par-
tiel du Sénat sont trop sérieux pour qu'il
soit possible aux conservateurs de se désin-
téresser de la lutte.

En présence des attaques dont sont jour-
nellement l'objet les grands principes et les
institutions sur lesquels repose notre orga-
nisation sociale, il importe plus que jamais
de maintenir au Sénat une majorité conser-
vatrice qui lui permette de remplir le rôle
que lui a assigné la Constitution.

C'est pour atteindre ce but et veiller à la
défense des intérêts conservateurs pendant
la période électorale que le Comité sénatorial
des droites a été formé.

Loin de prétendre substituer son initiative
à celle des comités locaux, il s'efforcera de
faciliter la création de ces comités et de leur
fournir les renseignements et les ressources
qui pourraient leur être nécessaires.

Par votre situation et l'influence qu'elle
vous donne, vous pouvez, monsieur, lui
prêter un précieux concours. C'est ce con-
cours que nous venons demander à votre
patriotisme dévoué. Vous n'hésitez
pas à nous le donner, soit par votre sous-
cription personnelle, soit en nous aidant à
recueillir des souscriptions dans le cercle de
vos relations.

Les fonds seront versés au crédit de M.
TAILHAND, à la SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE,
53 bis, rue de Châteaudan, à Paris.

Les membres du comité:

ADNET, sénateur; DUPUY DE LOMÉ, séna-
teur; comte de MÉRODE, sénateur; PORI-
QUET, sénateur; comte de PREISSAC, séna-
teur; vicomte de RODEZ-BENAVENT, séna-
teur; de ROSAMEL, sénateur; TAILHAND, sé-
nateur; DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de
BISACCIA, député; marquis de PAREZ, dé-
puté; Plichon, député; amiral TOUCHARD,
député.

BUT DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE.

Nous avons annoncé que M. Paul Bert,
président de la commission parlementaire
de la Chambre chargée d'étudier les bases
du nouveau projet de loi sur l'instruction
primaire, avait convoqué les trois sous-com-
missions à Versailles pour le 12 courant.

Nous apprenons que cette date a été chan-
gée et reportée au 21 septembre.

A ce sujet, nous croyons pouvoir ajouter,
sans crainte d'être démenti par l'avenir et
les événements, que, déjà, dans la pensée
de tous ces législateurs, le but principal et
qui est l'objet constant de toutes leurs préoc-
cupations, c'est que, dans l'année qui sui-
vra la mise à exécution de la nouvelle loi sur
l'instruction primaire, il ne devra plus exis-
ter en France une seule école primaire con-
gréganiste. Bien plus, une fois ce premier
but atteint, la même commission proposera
à la Chambre un projet de loi sur l'instruc-
tion secondaire et portant abolition pleine et
entière de la loi sur la liberté de l'enseigne-
ment secondaire.

Détails qu'il convient de noter : c'est que,
la discussion de la loi sur l'enseignement
primaire, les gauches sont décidées à l'entre-
prendre dès la rentrée; par suite de son im-
portance, elle durera jusqu'à la fin de la
session 1878, de manière à ce qu'elle ne
revienne devant le Sénat qu'après son re-
nouvellement, c'est-à-dire après les élections
sénatoriales du 5 janvier 1879.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Le 4 septembre, la tranquillité a été trou-
blée à Marseille, dans le quartier du cours

Belunce, par des démonstrations radicales.
Au milieu du chant de la Marseillaise, un in-
dividu a harangué le peuple pour lui rappeler
l'anniversaire de la mort de M. Thiers et
a terminé son discours par le cri de: Vive
Thiers! Ce cri est resté sans écho; seule une
voix lui a répondu: M. Thiers est un assassin,
vive l'amnistie!

Le conseil général du Rhône, ayant illé-
galement émis un vœu portant indirectement
expulsion de France de l'ordre des Jésuites,
M. de Marcère, sur la proposition du préfet
du Rhône, soumettra à la signature du Ma-
réchal-Président un décret portant annula-
tion dudit vœu.

UN SOUS-PRÉFET RÉPUBLICAIN.

M. Habeneck, autrefois rédacteur du
Phare, de Nantes, et en dernier lieu secré-
taire de la préfecture de Maine-et-Loire, est
depuis peu sous-préfet de Carpentras par la
grâce de M. Dufaure et de M. de Marcère.
Pour faire preuve de zèle anti-clérical, il
vient d'ordonner à tous ses agents de sur-
veiller de près les membres des communau-
tés religieuses dans son arrondissement.
L'exécution de cette circulaire, qui tendait à
faire traiter en suspects toutes les personnes
portant l'habit religieux, a amené entre le
supérieur des Dominicains de Carpentras et
le sous-préfet une correspondance qui n'a
pas besoin de commentaire, et que nous
nous empressons de reproduire.

Voici d'abord la lettre du supérieur des
Dominicains :

« Carpentras, le 4 septembre 1878.

« Monsieur le sous-préfet,

« Il s'est produit avant-hier, à la gare de
Carpentras, un fait singulier sur lequel j'ai
l'honneur d'appeler votre attention.

« Plusieurs de nos religieux ont été accos-
tés à la gare par un agent de police qui leur
a demandé leurs noms, leurs papiers, d'où

ils venaient, etc., etc.

« On me dit que cela n'est qu'une mise à
exécution d'une circulaire que vous avez
écrite ces jours-ci.

« Je ne puis croire, monsieur le sous-pré-
fet, que votre intention ait été d'exiger que,
chaque fois que l'un de nous descend de
voyage à la gare de Carpentras, soit obligé
de donner son nom, de montrer ses pa-
piers, etc., à un agent de police.

« Nous existons à Carpentras depuis dix-
huit ans. Les différentes administrations qui
se sont succédées dans cette ville n'ont jamais
eu le moindre reproche à nous adresser pour
quoi que ce soit. Nous avons toujours été
entouré ici de l'estime publique.

« Domiciliés à Carpentras, nous y payons
très-régulièrement nos impôts; nous jouis-
sons dans cette ville de notre titre et de nos
droits de citoyens français.

« Que vous preniez des mesures de police
administrative contre des individus juste-
ment suspects, contre des étrangers qui,
absolument dans le pays, y circuleraient en
se faisant passer pour ce qu'ils ne sont pas,
cela n'est qu'un devoir de l'autorité dont
vous êtes revêtu dans cet arrondissement.
Mais que ces mesures soient dirigées contre
des citoyens comme nous, qui n'avons ja-
mais donné lieu à personne de soupçonner
notre parfaite honnêteté, qui n'avons jamais
eu maille à partir avec les tribunaux ni au-
cune administration; qui sommes connus à
Carpentras et dans tout l'arrondissement
autant que n'importe quel habitant de la lo-
calité, c'est là ce qu'il m'est impossible d'ad-
mettre.

« Je vous prie donc, monsieur le sous-
préfet, de vouloir bien donner des ordres
aux agents de police placés sous votre juri-
diction, de façon que, désormais, nous ne
soyons plus soumis à des mesures qui, cer-
tainement, dans votre intention, ne nous
concernent pas.

« Veuillez, monsieur le sous-préfet, m'hon-
orer d'une réponse et agréer l'expression
de ma considération la plus distinguée.

» DUCOURRAY,

» Supérieur des Dominicains. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Sans rien dire il ouvrit le buffet, prit quelques
assiettes, en plaça une près de la sienne, acheva
de disposer un couvert et dit à Christine :

— Mets-toi là.
Une soupière fumante laissait deviner un savou-
reux potage aux choux verts.

Rosa en prit la moitié, selon son habitude.

Salomon divisa la petite part laissée au fond du
fasse et ne put s'empêcher de sourire de joie en
voyant les couleurs revenir aux joues de l'enfant
qu'une chaude nourriture ranimait.

M^{lle} Lebrun enleva la soupière et la posa sur une
petite servante en noyer mise à sa portée et dont le

plateau du dessous livra les mets qui devaient ap-
paraître en second lieu.

Rosa se servit un des membres froids du fameux
dindonneau des Frénes, car elle se jugeait trop
délicieuse pour observer l'abstinence prescrite le
vendredi.

— C'est bon, disait-elle, pour ceux qui n'ont
rien à faire.

Un œuf et des pommes de terre en salade furent
placés devant Salomon.

Pas un mot ne s'était échangé depuis le com-
mencement du repas.

Salomon prit l'œuf et le posa en badinant dans
la main de Christine.

— Non, dit l'enfant d'une voix très-ferme, il est
pour vous, Monsieur; d'ailleurs, je n'ai pas fait
ce soir, j'aurai bien assez d'un peu de légumes.

Quand le dîner fut achevé :

— Rosa, dit Barthélemy, nous avons été surpris
par la pluie en rentrant. Nous avons froid et l'on
ne peut aller se coucher avec les pieds humides.
Vous avez du feu, je l'ai aperçu. Puis-je aller me
chauffer comme de coutume à votre cheminée ?

— Si vous êtes seul, oui, répondit-elle.

L'impatience que Salomon dominait depuis une
heure par un prodige de volonté, se fit jour. Il
tourna brusquement sur lui-même.

— Viens te chauffer dans ma chambre, dit-il à
sa pupille.

Rosa s'arrêta net. Ses lèvres se crispèrent, son
regard demeura fixe devant elle comme si un com-
bat violent se livrait dans son esprit; évidemment,
en elle, deux impressions luttèrent. Il fallut que la
nouvelle pensée fût bien puissante, car elle l'em-
porta sur la colère et l'obstination. Repoussant ru-
dement la porte de sa chambre :

— Entrez, voyons, dit-elle d'une voix sourde, il
est inutile de faire double feu.

Salomon, triomphant, s'installa contre la che-
minée et attira l'enfant près de lui.

M^{lle} Lebrun, assise devant son bureau, se mit à
écrire avec une ardeur fiévreuse sur un cahier de
thèmes espagnols.

La petite lampe éclairait de ses rayons voilés cet
intérieur d'un calme menteur.

L'artiste avait pris sa pupille sur ses genoux.
Sous l'influence bienfaisante du foyer, Christine,
brisée de fatigue, cédait à une demi-somnolence,
ses épais cheveux blonds couvraient l'épaule de
Barthélemy sur laquelle sa tête avait glissé pour
chercher un appui.

L'artiste la soutenait doucement et, sans y pren-
dre garde, la berçait par moments. Il songeait,
mais sans inquiétude; il sentait le terrain s'affermir
sous ses pieds; la place forte avait livré le
secret de son point attaqué. Plus de combats :
un peu de ruse va suffire. Oh! la bonne affaire!
Depuis qu'il connaît l'endroit vulnérable, Salemon

se sent tout rasséréné.

Enfin, huit heures sonnent à la vieille pendule
d'albâtre dont un berger doré surmonte le sommet.

— Il est temps de te coucher, petite, dit Salo-
mon, qui s'adresse à Christine, mais dont les yeux
épient discrètement Rosa. Où vais-je te mettre? Le
lit pliant qui est rangé derrière les malles, au bout
du corridor; fera bien ton affaire. Je m'en vais le
dresser dans la salle à manger.

— Du tout, interrompit M^{lle} Lebrun qui retrouve
soudain la parole. Je suis résolue à y donner mes
leçons dorénavant. Ma chambre était en désordre
quand cette dame m'a amené ses fils et cela m'a
confusionnée. Je ne veux pas être mortifiée de nou-
veau.

— Soit, répond Barthélemy. Mais, pourtant, il
faut trouver une place pour cette enfant.

— Votre atelier.

— Rosa!... c'est donc pour que, demain, elle
soit asphyxiée, avec les siccatifs et la térébén-
thine?... Dans la salle à manger...

— Non, vous dis-je, et c'est non.

Salomon soupire. Il ne juge pas indispensable de
contrarier sa belle-sœur sur ce point et, pourtant,
il faut caser convenablement la couchette où, dé-
sormais, Christine dormira.

Il se remet devant l'esprit tous les endroits de
l'appartement pouvant offrir un espace suffisant :
partout, un inconvénient se présente.

Voici la réponse du sous-préfet :

« Carpentras, 4 septembre.

» Monsieur Ducoudray,

» Je n'ai pas l'honneur de connaître le supérieur des Dominicains de Carpentras. L'ordre de Saint-Dominique n'étant pas autorisé en France, son histoire seule est malheureusement connue.

» Vous vous plaignez de ce que vos religieux aient eu à fournir au commissaire de police la preuve de leur identité réelle. Vous arguez de votre qualité de citoyens français et d'électeurs. Vous oubliez qu'en France vous n'êtes pas soldats, et que, par conséquent, citoyens incomplets, vous devriez être tenus à plus de réserve.

» Vous occupez ici, monsieur, une maison où, contrairement à l'article 291 du Code pénal, plus de vingt personnes se réunissent habituellement pour s'occuper d'objets religieux.

» Chaque jour amène dans votre établissement des personnes revêtues d'un costume étranger qui arrivent, couchent, partent sans que la maison où cela se passe soit soumise au contrôle qui régit les auberges ou hôtels garnis. Les portes de votre établissement s'ouvrent de jour et de nuit pour des cérémonies sans contrôle.

» Dans ces conditions, vous auriez dû être le dernier à vous plaindre d'être soumis à une surveillance contre laquelle personne ne réclame. Bien que vous fassiez partie d'une association internationale qui n'est pas française, vous relevez ici du gouvernement de la République, qui, au nom de la loi, fait respecter l'égalité de tous. Je vous prie de ne pas l'oublier.

» Je ne puis donc considérer votre réclamation comme sérieuse. Vous êtes et vous resterez soumis aux lois qui commandent à tous les citoyens français. Quand la police croira devoir réclamer à vous et à vos associés les papiers constatant l'identité, vous serez tenus de les fournir, sinon procès-verbal de vagabondage et de mendicité sera dressé contre vous et vos associés. Je vous prévins, en outre, que la loi ne connaît pas ces appellations religieuses derrière lesquelles il est possible d'abriter des circulations frauduleuses de personnes variées. Je crois devoir vous prévenir que j'appelle l'attention du parquet sur votre bizarre réclamation. Elle doit l'intéresser à beaucoup d'égards.

» Votre situation illégale rend votre réclamation plus étrange.

» Je dois vous dire que mon attention a été appelée sur certain *triduum* exécuté au mois d'août, et à la fin duquel un de vos associés aurait prêché une véritable croisade contre les républicains.

» Je vous prie de me renseigner à cet égard. Si le fait était établi, je me verrais dans la nécessité d'agir énergiquement contre des hommes qui abusent de la tolérance dont ils sont l'objet pour attaquer le gouvernement de la République.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le sous-préfet, HABENECK. »

Enfin, son visage s'anime :

— Eureka, j'ai trouvé, se dit-il.

Au-dessus de la cuisine s'étendait un petit grenier. On y atteignait par un escalier de bois que l'on aurait pu appeler une échelle si les deux murs qui l'enserraient étroitement ne lui eussent valu un nom plus important.

La pièce en question s'éclairait par une fenêtre à tabatière qui ne laissait apercevoir que les nuages. Un parfum d'objets moisis, de murs vieillis et d'air comprimé saisissait dès que l'on pénétrait dans ce réduit où l'on avait rangé des caisses, quelques meubles hors de service et que l'on visitait si rarement que Salomon n'y songea point d'abord.

— Viens, dit-il en posant sa pupille par terre, nous allons préparer ta chambre. Je vous souhaite le bonsoir, Rosa, ajouta-t-il sans paraître remarquer l'air intrigué de M^{lle} Lebrun.

— Bonsoir, Madame, répéta l'enfant en s'inclinant.

Ils allaient disparaître. Salomon crut le moment venu de frapper son coup vainqueur. Il sortit le dernier et, se tournant vers M^{lle} Lebrun :

— Rosa, dit-il d'un ton fort calme, si, demain, le déjeuner n'est pas assez abondant pour trois, j'emmènerai Christine manger au restaurant.

Il ferma promptement la porte et s'enfuit dans la crainte d'une réponse.

(A suivre.)

Voilà le joli style d'un sous-préfet de la République, sous le consulat de M. de Marcère, *consule Planco*, comme aurait dit J.-J. Il va très-bien le citoyen Habeneck, et nul doute qu'il ne réussisse à faire adorer le gouvernement qu'il représente avec cette suprême urbanité.

Nos compliments à M. de Marcère, s'il a le courage et le bon goût d'apprendre à M. Habeneck que les Dominicains, quoique non reconnus par la loi comme Dominicains, ont le droit, comme citoyens, d'aller et venir librement, et de recevoir chez eux qui leur plaît, sans avoir à subir le contrôle de la police.

LA PEINE CAPITALE.

L'exécution des deux assassins Barré et Lebiez ne sera certainement pas un argument de plus contre la peine de mort, mais bien contre le genre de mort adopté depuis 93 pour l'application de la peine capitale.

Les témoins de cette double exécution ont été saisis d'horreur en raison des incidents sanglants qui se sont produits.

Avant que le corps de Barré eût été repoussé dans le panier, il s'échappait du cou du supplicié des jets de sang qui ont inondé la guillotine et le bourreau.

C'est sur la bascule toute couverte du sang de Barré que Lebiez a été étendu avant d'être lui-même placé sous le triangle d'acier qui a tranché sa tête, et c'est devant la foule, qui n'était plus contenue par les sergents de ville, que cette dernière tête sanglante, oubliée d'abord dans le baquet de bois, a été prise à deux mains par le bourreau pour être rejetée dans le panier.

Cet horrible spectacle de véritable boucherie n'est pas digne de nos mœurs, et il serait temps que l'on abandonnât cette abominable invention de la guillotine, avec les accessoires odieux qu'elle nécessite et avec tous les souvenirs terribles qu'elle rappelle.

La vue du sang répandu de cette manière ne peut certes pas contribuer à l'adoucissement des mœurs; et si l'horreur de ce spectacle a pour but d'effrayer les repris de justice qui recherchent ces scènes de sang, pourquoi donc avoir supprimé l'estrade de l'échafaud qui impressionnait si vivement la foule et le condamné?

Avec la guillotine au niveau du sol, il n'y a d'autres témoins de l'expiation que les sergents de ville et des privilégiés, qui n'ont sans doute aucun besoin d'un si odieux spectacle pour ne point devenir des voleurs-assassins.

En supposant que l'on persiste dans l'adoption de ce mode de décollation, du docteur Guillotin, l'exécution, dans l'intérieur de la prison, comme la pendaison en Angleterre, serait assurément plus rationnelle et plus convenable.

Les Anglais ont adopté la pendaison pour éviter l'horreur de ces exécutions sanglantes de la hache, du glaive ou du couperet triangulaire, et ils n'admettent à l'expiation, dans l'intérieur de la prison, qu'un petit nombre de témoins.

Nous ne prétendons pas qu'il faille enlever les assassins au bourreau. Le peloton d'exécution doit être exclusivement réservé pour la punition des crimes militaires, mais il faut employer tout autre moyen que la guillotine pour les arrêts de mort malheureusement nécessaires plus que jamais avec la démoralisation toujours croissante.

Sans la crainte de la mort, on verrait bientôt se multiplier les assassins.

L'espoir de l'impunité et le seul danger d'aller à Nouméa n'arrêteraient pas les bras des milliers de repris de justice que renferment Paris et quelques villes privilégiées.

Il n'y aurait plus aucune sécurité pour la vie humaine, et les routes de la Sicile ou des Romagnes seraient certainement plus à l'abri des bandits que les habitations de la banlieue et les appartements de Paris.

Il faut nécessairement effrayer les scélérats par la crainte de la mort, mais il ne faut point révolter le sentiment public par les boucheries sanglantes de la guillotine.

Il est probable que la double exécution de Barré et de Lebiez, avec les détails que toute la presse aura donnés, contribuera à déterminer une nouvelle étude sur l'opportunité des exécutions sur la place publique, et sur le mode d'application de la peine capitale.

Mais cette étude ne conduira assurément pas à l'abolition de la peine de mort.

(Assemblée nationale.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Le nombre des candidats inscrits pour le volontariat, dans le département de Maine-et-Loire, est de 94, dont 46 pour l'agriculture, 38 pour le commerce et 10 pour l'industrie.

Nous extrayons de la liste les noms des 27 jeunes gens appartenant à l'arrondissement de Saumur.

Agriculture.

Dixmier Etienne, cultivateur à Epieds.
Thoreau Louis, cultivateur à Montfort.
Thouret Emile-Léon, cultivateur à Soulangier.

Vauvert Jean, cultivateur à Soulangier.
Charrier René-Pierre, cultivateur à Genes.

Richard René, cultivateur à Saint-Georges-Châtelais.

Gaudicheau Benjamin, cultivateur à Ambillou.

Grellé Victor-Jean-Marie-Joseph, clerc de notaire à Doué.

Beaumont Charles, agriculteur aux Ulmes.

Gondoin Edmond, cultivateur à Montsoreau.

Beaufils Prosper, cultivateur à Varennes-sous-Montsoreau.

Thoreau Urbain-Germain, cultivateur à Ambillou.

Hullin Louis, cultivateur au Coudray-Macouard.

Boissonneau Benjamin-Jean, cultivateur à Méron.

Fontaine Louis-Auguste, cultivateur à Villebernier.

Guyon Louis-Jules, cultivateur à Concousson.

Roux René, cultivateur à Meigné.

Commerce.

Chalot Georges-Adolphe-Valérie, épicier aux Rosiers.

Cheignon Louis, meunier au Coudray-Macouard.

Grilleau Henri dit Laroche, étudiant à Saumur.

Gondouin Henri-Théodore, boulanger à Brézé.

Bloudeau Eugène, marchand de porcs à Saint-Lambert-des-Levés.

Chaloil Armand, employé de commerce à Neuillé.

Lambert Jean-Baptiste-Edouard, employé de banque à Saumur.

Landais Emile, marchand de vins à Chacé.

Decourt Frédéric-Léon-Georges, étudiant à Saumur.

Industrie.

Besnard Clément, marinier à Trèves-Cunault.

DÉLÉGATIONS CANTONALES.

Voici, pour l'arrondissement de Saumur, la liste des délégués cantonaux chargés de l'inspection des écoles pendant l'année scolaire 1878-1879 :

Canton Sud. — Lecoy, maire de Saumur; Foucher, juge de paix; Bury, conseiller général; Demarest, maire de Bagneux; l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Canton Nord-Ouest. — Haran, maire de Saint-Clément-des-Lévéés; Léon Mayaud, conseiller général; Bodin, avocat à Saumur; Abellard, conseiller général; l'abbé Boisdron, curé des Rosiers.

Canton Nord-Est. — L'abbé Coutant, curé d'Allonnes; Labiche, juge de paix à Saumur; Bizouiller, maire d'Allonnes; Trouillard, maire de Vivy; Hervé, propriétaire.

Canton de Doué. — Guionis, conseiller général à Doué; Salmon, notaire à Doué; docteur Lemardelay, adjoint à Doué; l'abbé Cherreau, curé des Verchers; Taureau, notaire à Doué.

Canton de Gennes. — Decosse, maire de Grézillé; Bonnemère, conseiller municipal à Louerre; l'abbé Thomas, curé de Gennes; Goizet, ancien percepteur à Gennes; Chauviré, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Canton de Montreuil-Bellay. — Gigot, conseiller général à Saint-Cyr-en-Bourg; Du Baut, maire du Coudray; Aubelle, maire de Montreuil; l'abbé Subileau, curé de Montreuil; Guionis, conseiller d'arrondissement.

Canton de Vihiers. — Comte Hector, con-

seiller d'arrondissement; Hayaut, médecin à Vihiers; Mabile, maire de Coron; Péton, conseiller général; Granry, maire de Vihiers; l'abbé Desepme, curé de Vihiers.

M. le Trésorier-Payeur général de Maine-et-Loire a l'honneur de donner avis qu'à partir du 40 septembre courant, des billets de la souscription nationale (Exposition universelle de 1878) seront déposés chez tous les percepteurs du département.

Les comptables pourront donc ainsi remettre immédiatement ces billets contre espèces, aux personnes qui les leur demanderont.

Le prix du billet est de 4 fr.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Les grandes manœuvres qui vont avoir lieu sont des manœuvres de guerre, et, comme telles, tout doit s'y passer exactement comme en présence de l'ennemi. Voici les prescriptions ministérielles qui doivent servir de règle :

« Les troupes devant bivouaquer quelquefois emporteront la tente. Des demi-couvertures de campement seront distribuées aux troupes bivouaquant. Les officiers, sous-officiers et soldats toucheront la solde de route; la troupe percevra, outre la ration de pain ou de viande, les rations journalières de sucre et de café et les allocations de chauffage.

» On n'affectera aux régiments d'infanterie que quatre voitures de bagages; les voitures d'outils et pionniers suivront les colonnes.

» La tenue de campagne des fantassins sera conforme à la circulaire du 22 février 1875.

» L'artillerie sera en veste et en képi. Les officiers d'infanterie, d'artillerie et du génie seront en képi sans épaulettes.

» Les munitions seront délivrées ainsi qu'il suit :

» 80 cartouches à blanc par homme d'infanterie, 20 cartouches par homme des armes munies du fusil ou du mousqueton, 40 gargousses par bouche à feu; 20 cartouches seulement par chaque homme d'infanterie seront remises au corps de troupes. Le surplus, soit 60 cartouches par homme, sera transporté par l'artillerie. Le service des ambulances suivra.

» Les feuilles de la carte de France seront entre les mains de chacun des officiers prenant part aux manœuvres. »

M. le général du Barail, commandant le 9^e corps d'armée, sous les ordres duquel s'exécuteront les grandes manœuvres de ce corps, établira son quartier général à Ligugé (Vienne), arrondissement de Poitiers, dès après-demain jeudi, 12 septembre.

L'état-major du général en chef se composera de M. le général L'Hôte, commandant l'École de Saumur, le colonel Monjon et les capitaines Meynier et de Bellegareu. Le général en chef et son état-major seront logés, à Ligugé, chez M. Hambis.

Dans le but de venir en aide à l'élevage du cheval, en permettant aux éleveurs de livrer leurs animaux avant les ploies d'automne et les premiers froids de l'hiver, M. le ministre de la guerre a autorisé l'achat, pour la remonte, des chevaux de selle de trois ans et demi, à partir du 1^{er} octobre de cette année, sous la réserve toutefois que les animaux auront un développement complet, et seront susceptibles d'être dirigés aussitôt sur les régiments. Ceux qui ne seraient pas dans ces conditions seront ajournés aux achats ultérieurs.

Plusieurs départements vinicoles sollicitent du gouvernement, de la ville de Paris et de quelques autres grandes villes de France une réforme qui aurait pour objet de ne pas faire payer, en France, pour la mise en bouteilles, des droits de régie ou des droits supérieurs à ceux que paient ces mêmes vins en barriques.

Cette réforme produirait de grands avantages aux intérêts commerciaux et vinicoles des départements précités et paraît commandée d'une manière presque impérieuse au point de vue de nos rapports commerciaux avec l'étranger.

Nous ne saurions dès aujourd'hui préjuger la suite qui sera donnée à cette affaire. Disons seulement qu'elle est en ce moment l'objet d'un examen attentif. Ajoutons que,

Le calcul fait, cette réforme n'entraînerait pour les villes françaises que des sacrifices très-minimes et pour l'Etat une perte annuelle d'environ 4,600,000 fr.

LE PHYLLOXERA DANS LA VIENNE.

Depuis que le phylloxera a fait son apparition dans la Vienne, il convient, non de se livrer à de vaines alarmes, mais d'être soigneusement ses ravages partout où il se manifeste, afin de prendre de suite, sur les points attaqués, les précautions voulues.

Nous avons dit que, contrairement aux rumeurs répandues, sa présence n'avait été constatée, nulle part, dans le canton de Neuville.

Il n'en est malheureusement pas de même pour celui de Vouillé.

Ces jours derniers, l'insecte a été trouvé dans une vigne située sur la route de Chiré à Vouillé, à deux kilomètres du bourg de cette dernière commune.

Sur l'espace d'un are environ, les ceps sont flétris, desséchés, et doivent être atteints, croit-on, depuis près de deux ans.

Mais en dehors de ce rayon, sur une étendue d'environ cinq ares, les pampres, quoique encore verts, sont déjà rongés par le fléau.

Les premières tiges attaquées n'ayant plus de sève, l'insecte en est allé chercher sur les tiges voisines.

(Courrier de la Vienne.)

New-York, 9 septembre.

Le bureau météorologique signale un cyclone qui traverse l'Atlantique au sud, et atteindra probablement les côtes de l'Espagne et de la France vers le 11.

ANGERS.

Dimanche, à 3 heures, au Champ-de-Mars, M. Bargossi, l'homme-locomotive, a fait 18 kilomètres en 54 minutes. Il est arrivé au terme de son voyage circulaire sans paraître plus essoufflé au soixantième tour qu'au premier.

C'est là un spectacle nouveau, mais qui n'a rien d'absolument palpitant : on se lasse très-vite de cette course continue, quelle que soit la force du coureur ; il y a un an, nous avions l'homme-cheval, dimanche, nous avions l'homme-locomotive, M. Bargossi.

Pendant ce temps, une foule considérable s'était massée au Mail, sur le boulevard et dans l'enceinte réservée pour assister au gonflement du ballon de M. Porlié. A 5 heures, l'aéronaute s'est élevé dans les airs, emmenant avec lui dans la nacelle un rédacteur du Patriote. Ce voyage aérien s'est effectué sans accident.

POITIERS.

Riche et mendiant. — Chacun a pu voir dans les rues de Poitiers, dit le Journal de la Vienne, une vieille femme courbée sous le poids de l'âge qui offrait aux passants quelques herbes des champs, entre autres du chiendent, etc.

Cette petite industrie en cachait une autre beaucoup plus lucrative et que révélait suffisamment le bissac qu'elle portait sur les épaules : elle mendiait.

Cette femme est décédée hier matin au Pont-Neuf.

Après sa mort, on a trouvé, cachée dans sa pailasse, une somme de 8,000 francs.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Faits divers.

CE QUI SONT DEVENUS LES CORPS DE BARRÉ ET DE LEBIEZ.

Les comptes rendus d'exécution s'arrêtent généralement au moment où le fourgon vert de M. Roch s'en va, escorté par les gendarmes et précédé par le fiacre 148, porter au Champ-des-Navets le cadavre du supplicié.

Aussi s'est-on fait des idées très-fausSES sur le mode d'inhumation des suppliciés. Les uns, se basant sur les pratiques de l'ancien temps, croient qu'il y a un terrain réservé pour eux. D'autres parlent des tombes

de Troppmann, de Moreau et de Boudas. Quelques personnes, enfin, s'imaginent que les corps sont fatalement portés à l'École de médecine.

Rien de tout cela n'est rigoureusement vrai.

Voici ce qui se passe.

De même que rien dans l'acte de décès ne mentionne la mort infamante du condamné, de même l'inhumation a le caractère banal de toute inhumation ordinaire.

Il y a à Ivry un grand cimetière qu'on appelle administrativement *Ivry-Parisien*. C'est le cimetière où sont enterrés tous les habitants de la rive gauche, et d'une partie de la rive droite, jusqu'aux Halles. A ce cimetière est annexé un enclos réservé, qui appartient au territoire de Gentilly et qui est le cimetière des Hôpitaux.

Cet enclos, entouré de planches, est lui-même divisé en deux parties : l'une pour les sœurs, l'autre creusé en tranchées ou fosses communes, pour tous les cadavres des hôpitaux, non réclamés par les familles.

Les corps des condamnés sont portés dans cet enclos, et déposés dans la tranchée qui se trouve ouverte pour le moment. C'est l'inhumation légale administrative. Le procès-verbal en est dressé par le commissaire de police de Gentilly, en présence de diverses personnes.

On s'inquiète alors des réclamations qui peuvent avoir lieu.

Si, comme pour Lebiez, la famille a demandé le corps, on le lui remet, après avoir rédigé un procès-verbal d'exhumation, et elle en dispose selon sa volonté, soit pour l'emporter en province, soit pour le faire inhumer dans tel cimetière, où elle aurait acheté un terrain.

Pour Lebiez, par exemple, le corps, mis en bière, a été sorti de l'enclos et porté par l'entrée ordinaire dans le cimetière d'Ivry-Parisien, où il a été enterré dans une fosse creusée par les fossoyeurs.

De même, pour Barré, les parents n'ayant pas voulu réclamer le cadavre, la Faculté de médecine l'a demandé, et il a été « exhumé » comme l'autre, mis dans une bière de sapin, placé dans un fourgon et emporté à l'amphithéâtre.

Si, comme cela est arrivé souvent, ni la famille ni la Faculté ne réclament le corps, on jette dessus de la terre, et nul ne sait, au bout de quelques jours, qu'il y a eu là un supplicié.

LES DRUIDES DE LA MARNE.

Encore un empoisonnement par les champignons !

Le dimanche 1^{er} septembre, vers cinq heures du matin, le sieur Renoncial, du village de la Borde, commune de Tournon (Indre), se disposait à aller chercher le médecin pour soigner sa femme et sa fille malades, et il alla goûter à une omelette aux champignons déposée la veille dans un placard, quand sa fille lui recommanda de n'en rien faire, supposant que son indisposition se rattachait à ce mets dangereux.

Renoncial, effrayé, partit aussitôt, et le docteur Victor Brun, après constatation de l'état des malades et des symptômes de la maladie, n'hésita pas à déclarer que les oranges mises en omelette et mangées deux jours auparavant étaient la cause d'un véritable empoisonnement qui laissait, malheureusement, peu d'espoir de guérison.

Et en effet, malgré les soins du docteur et l'emploi des moyens les plus énergiques pour combattre le mal, la femme Marie Marteau, épouse Renoncial, succombait, le 1^{er} septembre, à onze heures du soir, et sa fille Ernestine la suivait dans la tombe le surlendemain.

LES DRUIDES DE LA MARNE.

Depuis qu'un vent d'anarchie a soufflé sur la France, tous les genres de folie ont pu s'y faire jour, et celle dont nous allons parler n'est pas plus extravagante que tant d'autres qui ont fait de nombreux prosélytes.

Un rêveur qui vient d'établir ses pénates sur les bords de la Marne, à Saint-Maur, près Paris, voulant à son tour se distinguer par une idée neuve, s'est imaginé qu'il se ferait remarquer en ressuscitant le culte des Druides et des Druidesses, sur les bords fleuris qu'arrose la Marne.

Le Druidisme, on le sait, bien antérieur au Christianisme, était le culte des anciens

Gaulois, représenté par trois classes de pontifes : les Druides proprement dits, les Eupages et les Bardes. Les deux premières classes n'admettaient que des prêtres, tandis que les Bardes, quoique agrégés à l'ordre sacerdotal, étaient laïques, et choisis parmi les poètes, les historiens, les musiciens et chanteurs.

Ils étaient cette qualité chargés de composer des annales historiques, des hymnes religieux, des dithyrambes guerriers, en même temps que la musique appropriée à leur genre respectif. Ils chantaient dans les sanctuaires ou en tête des guerriers en s'accompagnant de la harpe, de la lyre ou de la cythare. Dans les diètes confédérales ou cantonales, ils récitaient les poèmes traditionnels de leurs devanciers, contenant l'origine, les guerres, les lois, les coutumes nationales, les devoirs religieux des Gaulois ; les Bardes étaient donc, comme on l'a dit, les livres vivants de l'ancienne Gaule.

Quant aux Druidesses, elles avaient cela de commun avec les Vestales romaines qu'elles devaient rester pures et faire vœu de virginité.

En choisissant Saint-Maur pour le sanctuaire du Druidisme moderne, le fondateur de ce culte, nouveau à force d'être ancien, espère-t-il recruter beaucoup de Druidesses à Saint-Maur et à Joinville-le-Pont ?

Ce serait flatter pour ces communes si voisines de Vincennes.

Un cas de fécondité, très-rare dans la race bovine, vient, dit le Finistère, de se produire au village de Kerdané.

Une vache a mis bas du même coup quatre veaux, deux mâles et deux femelles. Faute de soins donnés à temps, ces deux dernières ont péri, étouffées par leur mère.

La même vache avait eu l'an dernier encore deux veaux, ce qui porte au chiffre de six animaux sa production pendant une seule année.

L'homme-poisson. — Les journaux de New-York signalent un fait extraordinaire. Robert Russell, le fameux plongeur connu sous le nom de « l'homme-poisson », avait parié de parcourir huit milles sous l'eau en cinq heures. L'épreuve a eu lieu le mois dernier auprès de Rikers Island. Russell est entré à l'eau à onze heures et demie, revêtu de son costume de plongeur. L'eau était claire, et il pouvait voir distinctement à quatre pieds devant lui. Quelques instants après, le signal était donné, et il se mettait en marche, accompagné par une petite embarcation contenant la pompe à air. Les progrès du plongeur pouvaient être suivis de la plage à un léger bouillonnement de la vague. Les huit milles ont été franchis en 4 heures 72 minutes, c'est-à-dire 33 minutes de moins que le temps prescrit. Revenu à terre, le plongeur se sentait très-faible et en proie à un violent mal de tête. Il avait heurté sa jambe contre une roche en parcourant le septième mille, et s'était blessé cruellement.

Un serpent fabuleux. — Les travaux de dessèchement du lac Fezzarah, dit le Courrier de Bone, viennent d'être la cause d'une découverte aussi étrange qu'inattendue.

Depuis longtemps, les ouvriers avaient remarqué une agitation anormale des eaux au moment du lever et du coucher du soleil ; ils ne savaient à quoi attribuer ce phénomène, lorsqu'un accident fortuit leur en a donné l'explication.

Le lac Fezzarah sert de retraite à un énorme serpent qui se réfugie dans ses eaux tous les soirs, au coucher du soleil, pour en sortir le lendemain au soleil levant.

La longueur de cet animal, suivant un témoin oculaire, est de plus de soixante mètres ; suivant d'autres ouvriers, qui ont eu occasion de l'observer de près, il se meut à la surface des eaux en décrivant des sinuosités rapides, et il marche la tête levée de plus d'un mètre au-dessus de l'eau. Les nombreux oiseaux aquatiques qui remplissent les roseaux entourant le lac paraissent être sa nourriture habituelle, mais il est probable qu'il se nourrit également des nombreux poissons qui pullulent dans le lac Fezzarah.

L'existence de ce monstre aquatique est aujourd'hui un fait constaté. Il n'a rien cependant qui doive surprendre nos lecteurs, car beaucoup de lacs de l'Afrique centrale sont habités par des serpents de même race.

Deux jeunes gens vont à la pêche ; à leur retour ils passent devant une ferme et demandent à la fille du fermier qui est sur le pas de la porte :

— Avez-vous du lait de beurre ?
— Oui, mais nous le gardons pour nos propres veaux.

— Monsieur, vous êtes un idiot !
Le personnage ainsi interpellé, qui est sourd et comprend mal, et se rangeant de côté :

— Après vous, monsieur.

La onzième série de l'Encyclopédie Populaire (1) publiée, sous la direction de M. Pierre CONIL, par MM. POUSSIELGUE FRÈRES, éditeurs, rue Cassette, 15, à Paris, est en vente. La série contient la suite et la fin de l'article si complet sur les Chemins de fer et donne la statistique des voies ferrées dans les deux mondes. L'article Chemins vicinaux est à lire par tout ce qui est fonctionnaire et administrateur ; il est, dans sa concision, ce qui a été dit de plus complet sur la matière. Nous recommandons à nos abonnés le mot Chenonceau qui rétablit l'histoire vraie de la construction de cet admirable château, aujourd'hui propriété de M^{me} Pelouze qui en reconstitue jusqu'au mobilier d'autrefois. Les articles sur Cherubini, Chenavard, Cheval, Chevilly (avec le récit de la bataille du 30 septembre 1870), Chevreul, Chien, Chine, Chotts (mer intérieure de l'Algérie), Chronique (Presse), Chypre, Cialdini, Circassie, Circulation (partie médicale), de Cissé, Clairville, Classification (important au point de vue de l'histoire naturelle), Cloche (partie de droit administratif on ne peut plus curieuse), Coalition (droit de), Code, Codes, etc., etc., rendent particulièrement intéressante cette série. L'Encyclopédie populaire est bien décidément ce que nous avons annoncé qu'elle serait, c'est-à-dire un ouvrage présentant à un lecteur un résumé intelligent fait de toutes les choses dont on peut avoir à parler, ou sur lesquelles on peut avoir à écrire.

Les grèves nombreuses de ces derniers temps ont justement ému l'opinion publique. On s'est alarmé de ces ébranlements si subits, dans le monde du travail, dont les causes restent obscures et dont la plupart du temps les seules conséquences pour l'ouvrier sont beaucoup de temps perdu et beaucoup d'épargnes détruites.

Un livre récemment paru, *Étude sur le travail* (2), par M. Mony, président du Comité de direction de l'importante Société houillère et métallurgique de Commeny-Fourchambault, fournit sur ces questions les éléments pratiques les plus clairs et les plus utiles. L'esprit dans lequel ce livre est écrit nous est attesté par le concert d'éloges que nous trouvons dans toutes nos grandes Revues Catholiques. M. de F., dans l'Association catholique, M. le baron Ernoul, dans la Revue du monde catholique, M. Desjacques, dans les Etudes religieuses, M. Bagnault de Puchesse enfin dans le Contemporain, ont analysé et vivement recommandé cet ouvrage où la vérité est dite aux ouvriers et aux patrons avec une indépendance complète et une compétence qui n'a pas été contestée.

Le système préconisé par l'auteur peut se résumer, du reste, en quelques mots : la liberté du travail, moralisée, réglée, fécondée par l'esprit chrétien.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

(1) 15 cent. la livraison ; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.
(2) Un vol. in-8, 5 francs. Paris, Hachette et C.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haléine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Révalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,854 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Révalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Révalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Révalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Révalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEYÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77	05		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	386			Canal de Suez	773	75	
5 % amortissable	80	40		Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	170	2	50	Crédit Mobilier esp.	807	50	3
1/2 %	106	75	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675			Société autrichienne	351	25	5
5 %	113	80		Crédit Mobilier	477	50	2	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, l. payé.	503	40		Crédit foncier d'Autriche	561	25	1	Orléans	357	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	385			Charentes, 500 fr. t. p.	790			Paris-Lyon-Méditerranée	354	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Est	1097	50		Est	355		
— 1865, 4 %	530			Midi	838	75	1	Nord	357		
— 1869, 3 %	410			Paris-Lyon-Méditerranée	1381	45	1	Ouest	353		
— 1871, 3 %	402	2	50	Orléans	1193	50	1	Midi	353		
— 1875, 4 %	518			Charentes	775			C ^o Canaux agricoles	40	35	
— 1876, 4 %	517	25		Compagnie parisienne du Gaz	1330			Canal de Suez	367	50	
Banque de France	3100			C. gén. Transatlantique	500						
Comptoir d'escompte	740										
Crédit agricole, 500 f. p.	480										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 9 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-tour.	
6 — 45 — —		9 — 31 — —	
9 — 15 — —		9 — 40 — —	
1 — 25 — —		12 — 14 — —	
4 — 10 — —		4 — 44 — —	
7 — 15 — —		10 — 48 — —	
10 — 37 — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, rue du Puits-Neuf, Le jeudi 12 septembre 1878, à trois heures.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

D'UN MOBILIER

Composé de :

Lit complet, armoire, chaises, glace, cadres, vaisselle, verres, linge, effets d'habillement et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ, (343)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UN

ATELIER DE TEINTURE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A Saumur, rue de la Petite-Billange, n° 9,

Le jeudi 42 septembre 1878, à midi précis,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Deux comptoirs, deux vitrines, une paire de balances, tablettes, glace, tringles;

Trois chaudières en cuivre rouge, baquets, pelles, chevalets;

Un moulin à broyer l'indigo, une presse complète, un fléau, barriques, tamis;

Un tapis tournant pour apprêts, cartons pour presse, un cylindre à apprêts et ses tuyaux, un mortier, bois de teinture et droguerie, et divers outils.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ, (444)

BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

Commune de La Breille.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 22 septembre 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 948 mètres courants de terrassements	1,042 f. 80
2° 948 mètres courants d'empierrements, y compris l'entretien	3,489 75
3° Ouvrages d'art (rallongement d'un ponceau)	260 43
4° Somme à valoir pour dépenses imprévues	57 02
Total	4,850

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS épagneuls, de deux et trois ans, tout dressés; UNE PAIRE DE CHIENS griffons; UN BON BRIQUET, chassant tout gibier, de deux ans; CHIENNE et CHIEN, et un VIEUX CHIEN, de six ans, pour le renard et le sanglier, très-vite de pied.

S'adresser à M. Léon TOURER, garde au château de Jalesnes, près Vernantes. (441)

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT

Âgée de quatre ans.

S'adresser à M. MASSON, propriétaire àigné, près les Petits-Cabarets, commune des Ulmes. (414)

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

UN HOMME MARIÉ, pouvant disposer de quelques heures, demande une comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Billange, n° 4.

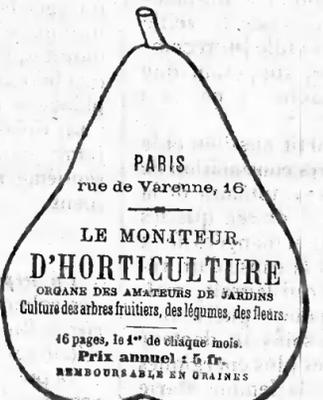
GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. Highlife. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.



LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORÉES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.